

FICHE PRODUIT FRAIS DE SANTÉ ANIMAUX

FP-PS-ANIM-07/2017

POUR QUI?

- Les chiens
- Les chats
- **■** Les furets
- **■** Les lapins

Avec FMA Assurances, les animaux de compagnie de plus de 3 mois et moins de 8 ans bénéficient d'une couverture santé complète pour leur bien-être et celui de leur maître.

NOS PLUS

Un contrat simple à souscrire et des formules étendues qui remboursent les frais de vétérinaire **jusqu'à 100**%. Des garanties qui interviennent en cas d'accident et/ou de maladie **de l'animal et de son propriétaire.**

Une protection complète

- Des formules «tous risques» qui prennent en charge tous les soins vétérinaires en cas d'accident, maladie et chirurgie de l'animal
- Les frais de diagnostic sont aussi couverts, quelle que soit la formule choisie

Des garanties modulables

- 4 formules de garanties au choix
- 3 plafonds de remboursement annuel pour les soins de l'animal
- Un capital décès pour faire face aux frais liés à la perte de l'animal de compagnie

Une assistance bien-être

Nous incluons une assistance qui aide les maîtres à retrouver leur animal perdu et qui organise leur garde en cas de maladie ou immobilisation du propriétaire

1

NOS GARANTIES SUR MESURE

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
FRAIS MÉDICAUX (1)					
Visite, consultation, soins, pharmacie, médicaments, frais d'hospitalisation, radiothérapie, chimiothérapie, transport en ambulance animalière	Maladie	Non garanti	80 %	90 %	100 %
	Accident	70 %			
FRAIS CHIRURGICAUX (2)					
Examen pré et post opératoire, frais liés à l'acte opératoire, frais d'hospitalisation	Maladie	70 %	80 %	90 %	100 %
	Accident	70 %			
FRAIS DE DIAGNOSTIC		<u>'</u>			
Analyse, Radiographie, échographie	Maladie	Non garanti	80 %	90 %	100 %
	Accident	70 %			
FRANCHISE					
Frais restant à charge du souscripteur par feuille de soins (en euro)		Minimum de 20€ par feuille de soins	Minimum de 25€ par feuille de soins	Minimum de 30€ par feuille de soins	40 € par feuille de soins
AUTRES FRAIS					·
Stérilisation Vaccin		Non garanti	50 € par animal	70 € par animal	90 € par animal
			30 € par an	40 € par an	50 € par an
Détartrage			40 € par animal	60 € par animal	80 € par animal
Euthanasie			Non garanti	80 € par animal	90 € par animal
CAPITAL DECES (OPTION) (4)					
Maladie		- Non garanti	Non garanti	Non garanti	Non garanti
Accident				250 € par animal	500 € par animal
CARENCE (5)					
Accident		3 jours continus			
Maladie		45 jours continus			
Chirurgie orthopédique		180 jours continus			
PLAFOND DE GARANTIE ANNUEL (AU CHOIX) (6)					
Option A		1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Option B		1500 €	1 500 €	1 500 €	
Option C		2000€	2 000 €	2 000 €	
SERVICES (7)					
> Assistance (selon convention séparée)		oui	oui	oui	oui

- (1) Frais médicaux : sont pris en charge au titre des frais médicaux : les honoraires de vétérinaires (visite, consultation, soins), frais de pharmacie, frais d'hospitalisation, radiothérapie, chimiothérapie, transports en ambulance animalière
- (2) Frais chirurgicaux : sont pris en charge au titre des frais chirurgicaux : les honoraires propres à une intervention chirurgicale et frais liés à cette intervention (radiographie, frais de pharmacie, frais d'hospitalisation, examens pré et post-opératoires).
- (3) Frais de diagnostic : sont pris en charge au titre des frais de diagnostic : les analyses, examens de laboratoire non couverts dans le poste « frais chirurgicaux », radiologie, échographie.
- (4) Capital décès : en cas de décès de l'animal assuré avant son 8ème anniversaire, à la suite d'un accident ou d'une intervention chirurgicale, nous vous versons le capital choisi.

- (5) Carence : tous frais engagés pour un accident, une maladie ou une intervention chirurgicale orthopédique survenus ou constatés pendant le délai de carence ne donneront droit à aucun remboursement.
- (6) Plafond annuel de garanti : plafond annuel par animal de remboursement des frais engagés
- (7) Assistance: nous intervenons notamment en cas:
- d'hospitalisation, de décès ou de perte totale d'autonomie du souscripteur propriétaire pour la garde de l'animal assuré;
- de disparition de l'animal assuré : assistance à sa recherche, prise en charge des frais de chenil et des frais pour le récupérer ;
- de décès de l'animal assuré

EN DÉTAIL

- Assistance : Une assistance qui intervient en cas d'accident ou de maladie de l'animal ou du propriétaire. En cas de disparition de l'animal, nous intervenons auprès des refuges ou de la gendarmerie et nous prenons en charge les frais de petites annonces.
- Plafond de remboursement : Il correspond au montant maximum que nous remboursons sur une période de un an. Le plafond de remboursement est réduit de moitié aux 10 ans de l'animal.
- Capital décès : Cette option propose une indemnisation de 250 € en Formule 3 et 500 € en Formule 4 lors du décès de l'animal suite à un accident ou une maladie.

Elle permet de prendre en charge les frais liés à cet évènement ou de trouver un nouvel animal de compagnie. Option disponible pour les chiens, chats et furets uniquement.

LES AVANTAGES

Plusieurs animaux de compagnie à assurer ?

La protection de l'animal pour toute sa vie

FMA Assurances fait bénéficier tous les maîtres de 10% de remise sur l'assurance du second animal

Les garanties sont maintenues tout au long de la vie de l'animal de compagnie

POUR SOUSCRIRE

Le souscripteur : est une personne majeure, propriétaire de l'animal.

L'animal : doit être à jour de ses vaccins et identifié (puce électronique ou tatouage) pour nous permettre d'aider les propriétaires à le retrouver en cas de perte. Souscription possible dès les 3 mois de l'animal jusqu'à ses 7 ans révolus.

LES EXCLUSIONS

L'assurance ne peut pas être délivrée :

- à un animal faisant partie d'un élevage, d'une meute ou d'une exploitation agricole ou encore utilisé à des fins professionnelles
- tout chien susceptible d'être dangereux c'est-à-dire les chiens de race Staffordshire bull terrier, Mastiff, American Staffordshire terrier, Tosa, les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de ces races ainsi que les chiens communément appelés « Pitt bull »

FMA Assurances - SAS au capital de 787 204 € - Courtier en assurance - Siège social : Immeuble Colisée Gardens, 8-14 avenue de l'Arche, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 429882236 - ORIAS : 12068209 FP07/2017